

Ceci fait partie de la série

# **Comment la Bible nous est parvenue**

De

**Neil R. Lightfoot**

## Leçon 9

# LE CANON DES ECRITURES

Jusqu'à ce point de notre étude, nous avons vu principalement la question de la retransmission du texte biblique, c'est-à-dire comment et dans quelles conditions le texte nous est parvenu, et comment nous pouvons être sûrs d'avoir les paroles exactes de ce document. A présent nous nous tournons vers un autre aspect de l'histoire de la Bible : la collection de livres qui constituent les Ecritures. Beaucoup de livres religieux virent le jour pendant la période de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament. Lesquels ont une place légitime dans la Bible, lesquels devraient en être exclus ? Sur quelle base accepte-t-on certains écrits comme Ecriture, et rejette-t-on d'autres ? Les réponses à ces questions se trouvent dans une étude de ce que l'on appelle le canon des Ecritures.

Le mot français "canon" vient du grec *kanon* et de l'hébreu *qaneh*. Ce terme signifie *roseau*. Puisqu'on utilisait le roseau comme instrument de mesure, le terme en est venu à signifier "règle". Il désigne également une liste ou un index. Lorsque ce terme est utilisé par rapport à la Bible, il identifie la liste de livres reçus comme faisant partie de la Sainte Ecriture. On parle ainsi des écrits canoniques, c'est-à-dire des livres considérés comme dépositaires de l'autorité divine, et qui constituent notre Bible.

Il y a une différence entre la canonicité d'un livre et son autorité. La première dépend de la deuxième. Lorsque Paul écrit aux Corinthiens, par exemple, on peut considérer que sa lettre est dotée d'une autorité divine (1 Co 14.37). La lettre possédait cette autorité dès sa rédaction, mais elle n'était pas encore considérée comme canonique, pas avant d'avoir été incluse dans une liste d'écrits acceptés, une liste qui devait être établie plus tard. C'est dire que la lettre a été considérée comme canonique à une époque plus tardive, justement à cause de son autorité évidente. On considérait donc un livre comme portant l'autorité divine à cause de son inspiration ; puis le livre était canonisé en raison de l'acceptation générale de son contenu comme produit de la pensée divine. Aucun concile ne peut par ses décrets donner une quelconque autorité aux livres de la Bible. Ils possèdent leur propre autorité, une autorité qu'ils détenaient en effet longtemps avant les conciles de l'Eglise Catholique. Les enseignements de cette dernière passent sous silence ce point important.

### LE CANON DE L'ANCIEN TESTAMENT

Le Nouveau Testament démontre clairement qu'à l'époque de Jésus le canon de l'Ancien Testament était clos. On ne peut nier que Jésus et ses apôtres citent continuellement d'un corps d'écrits qu'ils appellent "l'Ecriture". Si certains écrits étaient considérés comme "Ecriture", d'autres ne l'étaient pas. Il existait donc des textes canoniques et des textes non canoniques.

Selon Jésus, les textes canoniques étaient la loi de Moïse, les prophètes et les psaumes (Lc 24.44). Cette division en trois parties reflète sans doute les trois sections des Ecritures hébraïques : la loi, les prophètes et les écrits (cf. Leçon 2). Jésus donne également un indice concernant les livres inclus dans le canon de l'Ancien Testament. Lorsqu'il parle de l'époque "depuis le sang d'Abel, jusqu'au sang de Zacharie, tué entre l'autel et le temple" (Lc 11.51 ; cf. Mt 23.35), il se réfère aux martyrs de l'Ancien Testament. Le premier martyr dans ce texte était Abel, sans aucun doute ; le dernier était Zacharie (2 Ch 24.20–21). Souvenons-nous que la chronologie juive de l'Ancien Testament est différente de la nôtre, et que les livres des Chroniques se trouvent donc à la fin de la Bible hébraïque. Ainsi, l'Ancien Testament que Jésus connaissait était une collection d'écrits allant de la Genèse jusqu'aux Chroniques, avec tous les autres livres entre les deux ; c'est la même collection de livres que nous possédons toujours aujourd'hui. Lorsque, vers la fin du 1er siècle, les chefs des Juifs rassemblés à Jamnia (près de la côte palestinienne) identifièrent ces livres comme l'écriture, ils ne firent que confirmer un canon reconnu déjà depuis longtemps.

Flavius Josèphe, auteur juif très connu du 1er siècle, fournit d'autres preuves, ainsi que le font les auteurs chrétiens tels qu'Origène et Jérôme. Josèphe se réfère clairement au nombre de livres reçu comme "écriture" par les Juifs : "Nous n'avons pas 10.000 livres parmi nous qui s'opposent et se contredisent ; nous avons seulement vingt-deux livres portant le récit de toute l'histoire, récit justement considéré comme divin." Si nous nous souvenons que les Juifs ne comptaient pas leurs livres comme nous le faisons, qu'ils considéraient les douze petits prophètes comme un seul livre et qu'ils avaient d'autres combinaisons aussi (Juges-Ruth ; 1 et 2 Samuel ; 1 et 2 Rois ; 1 et 2 Chroniques ; Esdras-Néhémie ; Jérémie-Lamentations de Jérémie), nous voyons que les vingt-deux livres mentionnés par Josèphe égalent nos trente-neuf livres de l'Ancien Testament.

Au 3ème siècle après J.-C., Origène confirma le témoignage de Josèphe au sujet des vingt-deux livres de l'Ancien Testament. Donnant à la

fois leur titre hébreu et leur titre grec, il les énuméra comme suit : 1–5) les cinq livres de Moïse, 6) Josué, 7) Juges-Ruth, 8) 1 et 2 Samuel, 9) 1 et 2 Rois, 10) Chroniques, 11) Esdras-Néhémie, 12) Psaumes, 13) Proverbes, 14) Ecclésiaste, 15) Cantique des cantiques, 16) Esaïe, 17) Jérémie-Lamentations de Jérémie, 18) Daniel, 19) Ezéchiel, 20) Job, et 21) Esther<sup>2</sup>. Origène ne mit pas le Livre des Douze (petits prophètes), mais cela est évidemment un oubli, car ce livre est nécessaire pour arriver à son total de vingt-deux livres. Plus tard d'autres auteurs chrétiens, dont l'érudit Jérôme, identifièrent ces mêmes livres comme le canon de l'Ancien Testament.

### LE CANON DU NOUVEAU TESTAMENT

Au milieu du 2ème siècle environ, un auteur chrétien, Justin Martyr, écrivit que les dimanches dans le culte chrétien, on lisait "les mémoires des apôtres" et "les écrits des prophètes"<sup>3</sup>. Il est donc évident que peu de temps après la fin de l'âge apostolique, les auteurs du Nouveau Testament étaient lus partout dans les assemblées locales. Comment cela se fit-il ? Comment est-il possible que dans un si court laps de temps les chrétiens aient commencé à lire publiquement aussi bien les écrits des apôtres que ceux des prophètes de l'Ancien Testament ?

Lorsque l'Eglise du Christ fut établie, personne ne pensait à un Nouveau Testament. La Bible de cette Eglise était l'Ancien Testament, et les nouveaux enseignements se fondaient sur l'autorité de Christ, transmise personnellement par les apôtres. Bientôt des hommes inspirés commençaient à mettre par écrit des règles divines aussi bien pour les assemblées que pour les particuliers. Il était inévitable que ces règles deviennent la norme, car les chrétiens leur attribuaient la même importance qu'ils attribuaient à leur source, le Christ. Ainsi les lettres de Paul furent soigneusement rassemblées pour faire un ensemble ; ensuite, on regroupa les quatre Evangiles, puis tous les autres livres. Puisque ces collections n'étaient pas toutes faites dans les mêmes lieux ni à la même date, elles n'avaient pas toujours exactement le même contenu. Ceci explique en partie pourquoi les

<sup>1</sup>Josèphe, *Contre Apion* I. 8.

<sup>2</sup>Eusèbe, *Histoire Ecclésiastique*, VI. 25.

<sup>3</sup>Justin Martyr, *Première Apologie*, chap. 67.

livres du Nouveau Testament ne furent pas tous reçus au départ sans quelques hésitations. Dans certains cas, comme dans celui du livre des Hébreux, une incertitude quant à l'identité de l'auteur constituait un obstacle temporaire à son acceptation générale dans l'Eglise. Mais ceci était l'exception plutôt que la règle ; peu à peu, chaque livre prit sa place sur la base de son propre mérite (et, selon la pensée chrétienne, sur la base de la providence de Dieu) dans le canon reconnu de l'Écriture du Nouveau Testament.

Déjà au milieu du 2<sup>ème</sup> siècle, les lettres des apôtres étaient lues partout dans des réunions publiques. A la fin de ce même siècle, des listes bien organisées des livres du Nouveau Testament commençaient à paraître. Une de ces listes est appelée le Canon de Muratori, du nom de L.A. Muratori qui découvrit cette liste et la publia au 18<sup>ème</sup> siècle. Une partie de cette liste primitive des livres du Nouveau Testament a été perdue. L'Évangile de Luc y est le premier mentionné, mais il est appelé le "3<sup>ème</sup> Évangile", ce qui suggère que Matthieu et Marc étaient déjà en tête de liste ; puis suivent Jean, le livre des Actes, treize lettres de Paul, puis d'autres livres. Les seuls livres ne se trouvant pas sur cette liste sont Hébreux, Jacques, 1 et 2 Pierre et 1 Jean. Si le texte n'était pas tiré d'une copie en très mauvais état, la liste serait sans doute plus complète. On ne peut expliquer autrement ces omissions, surtout celles de 1 Pierre et 1 Jean. Malgré ces omissions, cette liste primitive schématise, dans son ensemble, la forme de notre Nouveau Testament actuel.

Au 3<sup>ème</sup> siècle, Origène donne la liste de tous les livres du Nouveau Testament ; il signale toutefois que quelques-uns de ces livres (Hébreux, Jacques, 2 et 3 Jean, et Jude) sont refusés par certains<sup>4</sup>. Eusèbe, au 4<sup>ème</sup> siècle, donne également la liste des livres<sup>5</sup>, disant pourtant que quelques-uns (Jacques, 2 Pierre, 2 et 3 Jean et Jude), bien qu'acceptés par la majorité, sont mis en doute par certains. En 367 après J.-C., Athanase d'Alexandrie publie les noms de vingt-sept livres reconnus à son époque ; ces mêmes livres sont acceptés comme le Nouveau Testament de nos jours. Ainsi, la liste des livres bibliques a grandi avec la reconnaissance — graduelle — de la révélation divine ; ses livres ont pris peu à peu

la place que leur autorité évidente réclamait.

## REMARQUES DIVERSES

On dit parfois que la ligne de démarcation entre les livres du Nouveau Testament et les autres livres chrétiens n'était pas toujours évidente, et que l'Eglise primitive ne faisait guère la distinction entre les deux. Mais cette idée ne repose sur aucune évidence probante. Il est vrai que certains livres furent examinés en profondeur en vue de leur inclusion ou exclusion. Mais ce genre de discussion ne peut qu'améliorer le canon du Nouveau Testament. Bon nombre d'excellents écrits (d'auteurs non inspirés) circulaient parmi les chrétiens de l'époque. *L'Épître de Barnabas* et le *Pasteur d'Herma*s sont deux exemples très significatifs. Le premier fut écrit vers la fin de l'âge apostolique par un certain Barnabas autre que celui du Nouveau Testament ; le deuxième, écrit par un certain Herma de l'Eglise du Rome, est une allégorie qui date de la première moitié du 2<sup>ème</sup> siècle. Toutefois, ces livres n'étaient jamais au-dessus de tout soupçon, jamais reçus sur le même niveau d'autorité que les écrits apostoliques authentiques. Dans le cas du *Pasteur d'Herma*s, le Canon de Muratori, mentionné ci-dessus, spécifie que l'on pouvait le lire dans le culte public, mais qu'il ne fallait pas le compter parmi les écrits prophétiques ou apostoliques.

Cette restriction illustre le principe — significatif — que certains livres, dont le *Pasteur d'Herma*s et *L'Épître de Barnabas*, non dotés de l'autorité divine, pouvaient être lus dans les réunions publiques. Ces livres — et d'autres encore — furent ajoutés aux premiers manuscrits, mais selon le Canon de Muratori, il n'est pas permis de penser que chaque livre lu dans les Eglises jouissait forcément d'un statut apostolique. De nos jours également, dans des réunions publiques, selon les besoins éducatifs et pédagogiques, on pourrait lire des écrits profanes. Il en était ainsi dans les premiers jours de l'Eglise, et il ne faut pas croire que ces chrétiens primitifs étaient moins aptes que nous à discerner la différence entre ce qui était inspiré et ce qui ne l'était pas.

## EN RÉSUMÉ

Le terme "canon" est employé dans cette étude pour désigner la liste des livres dont l'inspiration divine est reconnue ; ils sont inclus

<sup>4</sup> Eusèbe, *Histoire Ecclésiastique*, VI. 25.

<sup>5</sup> Eusèbe, *Histoire Ecclésiastique*, III. 25.

dans la Bible. Le développement du canon était un processus progressif, tout comme l'apparition des livres eux-mêmes. Aux jours du ministère public de notre Seigneur, il est clair que le canon de l'Ancien Testament était bien défini et une distinction établie entre ce qui était Ecriture ce qui ne l'était pas. Le canon de l'Ancien Testament est confirmé, entre autres, par des citations dans le Nouveau Testament, par des références dans les premiers écrits chrétiens et non chrétiens. Quant aux livres du Nouveau Testament, ils étaient lus dans les assemblées peu de temps après leur rédaction. Ils étaient par ailleurs très estimés par les premiers chrétiens, qui considéraient que les paroles de Jésus et de ses apôtres ne pouvaient avoir une autorité moindre que celle des Ecritures de l'Ancien Testament. Ainsi le canon du Nouveau Testament prit forme lentement, de manière à ce que, dans l'espace

d'un siècle ou deux, les livres du Nouveau Testament, tels que nous les connaissons aujourd'hui, puissent être rassemblés pour constituer la suprême autorité pour l'Eglise primitive.

Répetons pour conclure qu'il est important de comprendre qu'aucune Eglise n'a, par ses conciles, établi le canon des Ecritures. Aucune Eglise, et particulièrement l'Eglise Catholique Romaine, par ses décrets, n'a pu doter ces livres de leur qualité infaillible. La Bible ne doit son autorité à aucun groupement, à aucun individu. L'Eglise ne décide pas du canon : c'est le canon qui décide de l'Eglise. Bien que l'Eglise plus tardive ait attribué une autorité divine aux livres du Nouveau Testament, cette autorité ne dérivait pas de l'Eglise, mais des livres eux-mêmes. Comme un enfant identifie sa mère, l'Eglise a identifié les livres qu'elle reconnaissait comme possédant une autorité unique.

### QUESTIONS

1. Qu'est-ce que le canon des Ecritures ? Quel terme français y est associé ?
2. Faites la différence entre la canonicité d'un livre et son autorité. Est-ce que l'autorité d'un livre détermine sa canonicité, ou est-ce plutôt le contraire ?
3. Trouvons-nous dans le Nouveau Testament des évidences quelconques quant au canon de l'Ancien Testament ? Quelle déclaration de Jésus identifie les livres inclus dans l'Ancien Testament de son époque ? Son Ancien Testament était-il différent du nôtre ?
4. Donnez d'autres preuves du canon de l'Ancien Testament. Comment se fait-il que les vingt-deux livres des Juifs égalent nos trente-neuf livres ?
5. Décrivez brièvement les premières étapes de la constitution du canon du Nouveau Testament.
6. Citez les noms de quelques-unes des premières listes des livres du Nouveau Testament. Est-il normal de trouver des différences dans ces listes ? Pourquoi ?
7. Expliquez les raisons pour lesquelles un concile d'Eglise ne peut donner à des livres leur infaillibilité. L'Eglise décide-t-elle du canon de l'Ecriture ?